Agreste Données

Novembre 2011

Languedoc-Roussillon

Viticulture



Premières tendances



Malgré une diminution de 36 % de 2000 à 2010 du nombre d'exploitations viticoles et une baisse des surfaces en vignes de 21 %, le Languedoc-Roussillon reste la première région viticole de France. Elle produit 70 % des vins à IGP français. D'un point de vue économique, l'activité est concentrée sur les moyennes et grandes exploitations, mais, particularité régionale, les petites unités sont toujours très nombreuses et maillent l'ensemble du territoire. De ce fait la part des exploitants et coexploitants à temps plein est moindre que dans les autres orientations agricoles. Leur niveau de formation s'est considérablement amélioré. La part des moins de 40 ans se rétracte, la féminisation progresse.

Le Languedoc-Roussillon est toujours la première région viticole.

Première par la surface, 236 500 hectares (30 % du vignoble national) et par le nombre d'exploitations viticoles (26 % des exploitations viticoles françaises), la filière viticole est encore en cours de mutation. Le vignoble a fait l'objet d'importantes transformations structurelles : 60 000 hectares avaient déjà disparu entre le recensement de 1988 et celui de 2000 et ce sont 60 000 hectares de plus qui ont été arrachés entre 2000 et 2010. La crise profonde traversée par la viticulture régionale entre 2004 et 2009, avec ses arrachages définitifs, ses abandons de parcelles, a marqué le vignoble du Languedoc-Roussillon. Malgré cela, la viticulture reste très largement prédominante, avec 19 800 exploitations cultivant des vignes, (soit près des deux tiers des exploitations agricoles régionales), dont 18 200 à titre principal, (c'est à dire qu'elles sont classées en exploitations viticoles). Ces dernières concentrent 53 % de la production brute standard (PBS) régionale.

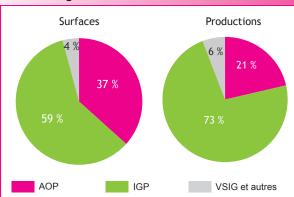
spécialisée en vins à IGP

Première région viticole de France,

La région Languedoc-Roussillon est la première région pour les vins à indication géographique protégée (IGP).

Avec 30 % des surfaces nationales en vignes, la région produit 12 % des vins AOP nationaux et 70 % des vins à IGP. Au niveau régional, 37 % des vignes à raisin de cuve sont à vocation AOP, 59 % à vocation IGP et 4 % à vocation VSIG. Trois vignerons sur quatre exploitent des vignes à vocation IGP. Mais les quatre départements littoraux concernés par la vigne ne se ressemblent pas. Dans les Pyrénées-Orientales qui ne comptent que 11 % des surfaces régionales en vignes, 82 % des vignes sont à vocation AOP. A l'opposé, l'Hérault qui est le département le plus viticole n'a que 22 % de ses vignes en AOP, car son vignoble est à 72 % à vocation IGP. La

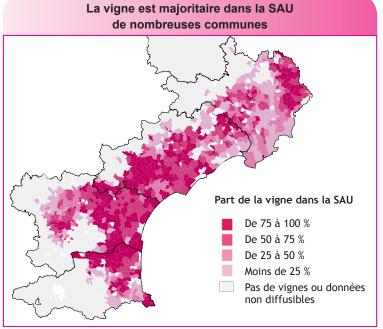
Une part importante des vins IGP est issue de vignobles revendicables en AOP



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et CVI déclaration de récolte



Agreste: la statistique agricole



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO ®



Viticulture

Sur les 236 500 ha de vignes : 235 300 ha sont destinés à la production de vin.

700 ha au raisin de table, 500 ha sont des vignes mères de porte greffe ou des pépinières viticoles (y.c. greffons).

Le recul des superficies viticoles régionales entre 2000 et 2010 représente 70 % du recul national.

Sur les 13 000 exploitations disparues depuis l'année 2000, 10 000 étaient des exploitations viticoles, dont près des ¾ étaient des petites exploitations et un peu plus de la moitié étaient héraultaises.

L'agriculture biologique fait un bond : près de 1 000 exploitations viticoles sont déjà converties au bio (elles n'étaient que 148 en 2000) et un peu plus d'un millier envisage une conversion dans les 5 ans.

La répartition des exploitations entre grandes et moyennes et petites, calculée en fonction du potentiel de production à plus ou moins 25 000 euros est similaire pour les exploitations viticoles et l'ensemble des exploitations (47 % de petites partout) alors qu' en 2000 la part des petites était supérieure pour les exploitations viticoles.

Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles du département. Qu'ils en soient tous remerciés.

répartition est proche de la moyenne régionale dans les deux autres départements concernés : l'Aude et le Gard. Une des caractéristiques de la région est la mixité de son vignoble avec une superposition des aires AOP et IGP et la possibilité pour une exploitation de produire dans l'une ou l'autre de ces catégories de vins.

En 2010, le vignoble de la région occupe 236 500 hectares, soit 27 % de la surface agricole utilisée (SAU) régionale et est cultivé par 19 800 exploitations, soit une moyenne de 12 hectares de vigne par exploitation ayant de la vigne. 92 % de ces exploitations (18 200) exploitent la vigne à titre principal.

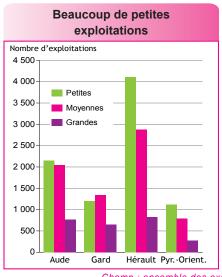
Ce sont ces 18 200 exploitations classées en otex viticole qui seront analysées par la suite. Elles représentent 59 % des exploitations régionales et 31 % de la SAU régionale. C'est dans l'Hérault que leur poids est le plus élevé : 79 % des exploitations et 53 % de la SAU.

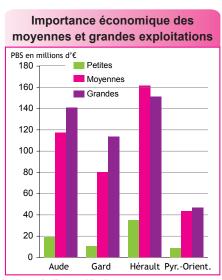
L'otex viticole se caractérise par l'importance numérique des petites exploitations. En Languedoc-Roussillon, 47 % des exploitations viticoles (8 600) sont des petites exploitations. Leur SAU moyenne est de 2,6 hectares et leur PBS moyenne inférieure à 9 000 euros. Elles n'exploitent que 2,5 % de la SAU régionale, ont peu d'impact économique dans la production (8 %) mais elles maintiennent un tissu social dans les villages du Languedoc-Roussillon en occupant 16 % des unités de travail annuel (UTA) du secteur. Ces petites exploitations sont presque exclusivement des exploitations individuelles (97%).

Autre caractéristique : l'importance économique des moyennes et grandes exploitations (PBS supérieure à 25 000 euros) qui, avec 53 % des exploitations concourent à 92 % de la production brute standard (PBS) des exploitations viticoles. Bien qu'elles soient majoritairement sous forme d'entreprises individuelles (74 %), elles comportent un nombre significatif d'exploitations sous forme sociétaire EARL (5 %) ou SCEA (5 %).

En revanche, les exploitations viticoles ont une superficie moyenne très inférieure à celle des autres orientations : 15 ha contre 29 ha pour l'ensemble des exploitations, 26 ha contre 47 ha pour les exploitations moyennes et grandes et 2,6 ha contre 8 pour les petites.

L'aspect patrimonial, reste présent avec 85 % des exploitations viticoles en exploi-





Champ: ensemble des exploitations de l'otex viticulture
Source: Agreste - Recen sements agricoles
Source: Agreste - Recensements agricoles

Grandes exploitations : PBS* supérieure à 100 000 €

Moyennes exploitations : PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €

Petites exploitations : PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard : cf "Définitions" en dernière page

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr



Viticulture



tations individuelles, contre 82 % pour l'ensemble des exploitations régionales. Celles-ci sont plus petites (10 ha en moyenne) que celles en statut autre (Gaec, EARL, SCEA, société commerciales...) qui, avec 15 % des exploitations, exploitent 41 ha en moyenne et engendrent 41 % du potentiel économique.

Les exploitations viticoles occupent 21 800 unités de travail agricole, contre 30 800 en 2000. Cette baisse du volume de travail est liée, outre la perte de surfaces, à un accroissement de la productivité: aujourd'hui, un actif dans la viticulture cultive en moyenne 12,4 hectares de SAU, contre 10,7 ha en 2000. Les progrès de l'automatisation (vendange mécanique sur 83 % du vignoble) et la recherche d'économies expliquent cette évolution. La force de travail provient aux deux tiers des exploitants et de leur famille, les saisonniers n'en représentant que 12 % et les salariés permanents, 20 %.

Ce sont 32 300 personnes qui travaillent dans les exploitations viticoles soit 57 % du total régional, mais l'otex viticulture ne totalise que 51 % des UTA régionales et 50 % des emplois à temps plein. En effet, en viticulture, la part des chefs d'exploitation ou coexploitants à temps plein s'est fortement accrue (+ 10 points) mais n'est que de 43 % contre 51 % pour

L'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur agricole prévoit des dispositions spécifiques pour le secteur vitivinicole. La réforme de l'OCM vitivinicole en 2008 introduit de nouveaux signes de qualité et d'origine pour le vin. La segmentation de l'offre de vin est, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires. Les vins peuvent désormais bénéficier d'une appellation d'origine protégée (AOP) ou d'une indication géographique protégée (IGP). Dans le cas contraire, ils sont dénommés vins sans indication géographique (VSIG).

Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

Les données portent sur la campagne 2009-2010.

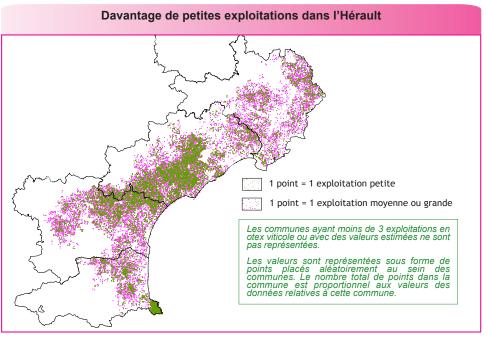
Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées. l'ensemble des exploitations ; ils sont 35 % à travailler moins d'un quart de temps sur l'exploitation contre 30 % pour l'ensemble des orientations. Ces chiffres sont étroitement liés au nombre très important de petites exploitations dont les chefs sont pluri-actifs ou retraités. C'est une filière qui emploie proportionnellement plus de salariés permanents (20 % des UTA) et moins de saisonniers (12 % des UTA) que l'ensemble des exploitations régionales (respectivement 18 % et 15 %) Parallèlement, il est fait plus souvent appel aux entreprises de travaux agricoles (ETA) ou aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) puisque 59 % de ces UTA sont employées par l'otex viticulture.

La part des 40-60 ans parmi les chefs d'exploitation et coexploitants progresse de 48 % en 2000 à 54 % en 2010. La répartition par âge des chefs d'exploitation et coexploitants n'a pas changé pour les petites exploitations : peu de jeunes de moins de 40 ans (12 %) et beaucoup de plus de 60 ans (48 %). Elle a au contraire évolué dans les moyennes et grandes : moins de jeunes de moins de 40 ans (17 % contre 20 % en 2000) et plus de plus de 60 ans (32 % contre 29 % en 2000).

La part des femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes a légèrement gagné du terrain passant de 25 à 28 %; c'est dans les petites exploitations qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses (33 %).

Le niveau de formation a très fortement progressé: le niveau bac et supérieur au bac est passé de 29 % en 2000 à 45 % en 2010 et le taux est encore meilleur dans les exploitations moyennes et grandes atteignant 52 %.

Sur le plan économique, le modèle coopératif reste très vivant avec 8 exploitants sur 10 apportant leur vendange (ou une partie) en cave coopérative pour 71 % de la production régionale. Cette proportion s'élevait à 74 % en 2000, le changement est minime. Le nombre d'exploitants déclarant vinifier leur vendange (ou une partie) en cave particulière a baissé en dix ans passant de 3 000 à 2 800 unités. Les exploitations qui vinifient toute leur production en cave particulière produisent 28 % des vins AOP de la région et 30 % des vins sans IG alors qu'elles ne représentent que 18 % de la production totale. La vente directe aux consommateurs (ou à l'export) concerne 31 % des volumes commercialisés par les caves particulières contre seulement 6 % en 2000.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO ®





		Nombre d'exploitations (milliers)	SAU (milliers d'ha)	Superficie en vignes (milliers d'ha)	Chefs et coexploitants (milliers)	Dont chefs et coexploitants à temps plein	Nombre d'UTA totales (milliers)	PBS (en millions d'€)
Otex viticulture	2010	18,2	270,3	221,7	19,8	43 %	21,8	929,2
	2000	28,2	330,1	275,0	29,7	33 %	30,8	1 145,9
	2010/ 2000	- 36 %	- 18 %	- 19 %	- 33 %	-	- 29 %	- 19 %
Dont moyennes et grandes	2010	9,6	248,3	203,7	11,1	71 %	18,2	855,3
	2000	12,4	295,7	246,9	13,8	65 %	24,8	1 031,5
	2010/ 2000	- 23 %	- 16 %	- 17 %	- 19 %	-	- 26 %	- 17 %
Part de l'Otex viticulture dans la région	2010	59 %	31 %	94 %	58 %	-	51 %	52 %
	2000	64 %	34 %	92 %	64 %	-	53 %	54 %
Part des moyennes et grandes dans l'Otex viticulture	2010	53 %	92 %	92 %	56 %	-	84 %	92 %
	2000	44 %	90 %	90 %	46 %	-	81 %	90 %

Source: Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

- ■L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères:
- -elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- -elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- -sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "moyennes et grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "grandes exploitations" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technicoéconomique. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.



DU TERRITOIRE

Agreste: la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél: 04 67 10 18 50 - Fax: 04 67 10 18 51

Directeur de la publication : Pascal Augier

■ Rédacteur: Chantal Paillei

Composition : Barbara Deltour

■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN :1773-60513 ■ © Agreste 2011

■ Rédacteur en chef: Camille de Caix

■ Cartographie : Catherine Foyer-Benos

